



26 septembre 2013 CR71-13 Une nouvelle ambition pour la Biodiversité en lle-de-France Discours Catherine Ribes

Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, Mesdames, Messieurs, les conseillères et conseillers régionaux, CherEs collègues,

Le rapport que nous avons à examiner aujourd'hui est la suite d'un long travail initié par notre groupe il y a maintenant quelques années......

...... Je vais me permettre Mr le Président de revenir un peu en arrière......pour rappeler le chemin parcouru depuis 13 ans par le CR pour la préservation de la biodiversité et de la nature d'Île-de-France...

En 1999, le 1^{er} Vice-Président écologiste chargé de l'Environnement lançait une grande consultation auprès des associations naturalistes de l'IDF et des principaux organismes scientifiques. Il est important de rappeler que nous avons la chance d'avoir sur notre territoire de grands naturalistes, qu'ils soient bénévoles ou professionnels.

C'est ainsi que suite au travail des acteurs du forum auxquels se sont jointes des collectivités déjà engagées comme le Département de la Seine-Saint-Denis, que nous avons rédigé la première charte régionale de la biodiversité que vous avez approuvée en 2003. Cette charte complétée par un règlement d'attribution des aides régionales pour la biodiversité fixe les enjeux et les priorités d'actions pour la région mais aussi pour les collectivités locales et les organismes publiques engagés dans la charte.

Michel Vampouille, 2^e VP écologiste chargé de l'environnement a signé la charte régionale en grande pompe avec à sa droite ABD président de la LPO et de l'autre côté le président de la Fédération des chasseurs. Étaient également présents les représentants des chambres d'agriculture de l'IDF. Comme quoi tout est possible Ce fut la première étape

Conseil régional

57, rue de Babylone - 75359 Paris cedex 07 SP



La deuxième étape en 2007 a été l'élaboration de la stratégie régionale de la biodiversité s'inscrivant dans les objectifs de la stratégie européenne qui fixait 10 plans d'actions thématiques dont la création de continuités écologiques, précurseurs de la trame verte et bleu et la création d'une agence régionale de la biodiversité. En effet les associations étaient dans l'attente d'un observatoire de la biodiversité permettant de regrouper l'ensemble des connaissances sur la biodiversité afin de suivre l'évolution de la biodiversité et d'évaluer les actions déjà engagées.

La stratégie prévoyait également l'adoption de contrats d'objectifs « biodiversité » pour étendre à l'ensemble des acteurs d'Île-de-France la dynamique créée par la région mais aussi pour introduire dans les différentes politiques de la région la prise en compte de la biodiversité. Le bilan de la stratégie a montré l'importance de la mobilisation des acteurs locaux et associatifs sur des projets bien souvent à partenariats multiples.

La troisième étape qui a eu lieu la même année a été la prise de compétence par le CR de la création de réserves naturelles régionales, et ce n'était pas une mince affaire surtout du point de vue juridique...............

La quatrième étape inscrite déjà dans la charte et dans la stratégie fut la création, en 2008, de l'agence pour la nature et la biodiversité appelée : « Natureparif », dont la mission principale a été la création d'un observatoire de la biodiversité.

1^{ere} agence régionale de la biodiversité en France, elle a aujourd'hui un beau palmarès et sert d'exemple aux autres régions pour la création d'agences du même type.

La 5e étape, celle d'aujourd'hui, est d'importance, puisque le schéma qu'il nous est proposé d'adopter est fait pour nous aider à protéger la circulation des espèces faunistiques et floristiques sur des espaces agricoles, forestiers, péri-urbains et urbains, espaces qui ont d'autres usages mais qui peuvent également servir à la protection de la biodiversité.



Conseil régional

Je suis fière de vous annoncer que nous sommes la première région française à adopter le schema régional de cohérence écologique, déclinaison de la trame verte et bleue au niveau national. Ce schéma va nous permettre d'intégrer la biodiversité, d'une part en amont de nos projets; construction de logements, de zones d'activités par ex, mais aussi d'autre part de réparer nos erreurs passées par la restauration des coupures existantes telles qu' infrastructures linéaires, barrages etc... IL est important de préciser que ce schéma a été réalisé en étroite relation avec les services de l'Etat et que cela facilitera surement sa mise en œuvre. Sa prise en compte dans les schémas d'urbanisme telle que prévue par la loi va constituer une étape primordiale pour la protection de la biodiversité dans l'aménagement du territoire de l'IDF.

J'étais hier au CNTVB et l'annonce de l'adoption prochaine par le CR d'IDF du premier SRCoherence Ecologique français a été annoncé par la présidente du Comité. La Région IDF en a été félicitée. Il nous a du reste été demandé qu'il soit présenté officiellement au prochain CNTVB. Il a reçu aussi l'avis des conseils généraux, communautés de communes et d'agglomération, syndicats d'agglomération nouvelle, PNR, et aussi du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel. Les communes ont été également destinataires d'un résumé pour information.

Toutefois, malgré les actions réalisées, on ne peut pas dire que les objectifs ont été pleinement atteints au regard des enjeux liés à la perte de la biodiversité.

Dans le rapport ont été mentionnées les autres politiques régionales qui intègrent ces enjeux plus ou moins directement comme les programmes agro-environnementaux, les contrats de bassin, l'aide aux lycées écoresponsables mais encore tres peu nombreux, la formation des agents des bases de plein air et de loisirs, la gestion différenciée la politique aussi des PNR et de l'Agence des espaces verts où la biodiversité est au cœur de leurs actions .

Si aujourd'hui nous avons tous les outils nécessaires à l'action, nous devons encore faire des efforts pour intégrer la biodiversité dans nos autres politiques, c'est ce qui fera du reste l'objet d'un amendement par notre groupe.



Car nous constatons que malgré nos efforts depuis plus de 10 ans la biodiversité continue de décliner et cela va vite, malgré toutes les conférences internationales. L'UICN nous alerte régulièrement sur la baisse de certaines espèces. Ce déclin est aussi européen......Encore trop de pesticides dans les cultures et dans les jardins, dans les espaces verts. L'objectif 0 phyto demandé aux communes dans le cadre des contrats de bassin doit être étendu aux autres contrats.

Nous devons aussi poursuivre nos efforts de restauration sur tous les obstacles rencontrés qui entravent la connexion écologique. En effet, 1900 obstacles et points de fragilité ont été identifiés tant sur nos cours d'eau que par les infrastructures linéaires, Je ne peux terminer cette présentation sans vous parler de certains projets pharaoniques et souvent inutiles qui seront nuisibles à la biodiversité.

Il y a un moment où il faut choisir, le territoire de l'Ile-de-France doit garder son unité et son équilibre entre espaces naturels de proximité, espaces agricoles et espaces bâtis, il en va de notre bien-être et de notre survie......

La Région est également engagée avec les associations nationales et internationales dans le respect des objectifs internationaux. Elle est adhérente à l'UICN et préside le groupe de travail biodiversité et collectivités territoriales. Les objectifs d'Aichi depuis la conférence de Nagoya en 2010 doivent être relayés par chaque nation, chaque région. Nous devons répondre à la nécessité que, « d'ici à 2050, la diversité biologique soit valorisée, conservée, restaurée et utilisée avec sagesse, en assurant le maintien des services fournis par les écosystèmes, en maintenant la planète en bonne santé et en procurant des avantages essentiels à tous les peuples ». Vous trouverez le reste de ces objectifs dans l'excellent rapport qui nous est présenté.

Ces objectifs se retrouvent également dans la stratégie nationale à laquelle il nous est demandé d'adhérer.

Par ailleurs, l'année 2013 devrait être marquée par la présentation du projet de loi-cadre pour la biodiversité. C'est la première fois que nous aurons une loi entièrement dédiée à la biodiversité. De plus au congrès de l'ARF, Mme Lebranchu nous a annoncé que la Région serait chef de file sur la biodiversité. C'était une forte demande des régions. C'est aussi une grande responsabilité que nous sommes prêtes à assumer.

Conseil régional

57, rue de Babylone - 75359 Paris cedex 07 SP



Conseil régional

La Région IDF a fait preuve d'un engagement régional fort et continu. Elle a aujourd'hui les outils pour répondre aux objectifs qu'ils lui sont demandés.

Notre groupe veillera à la bonne mise en œuvre de ce rapport que bien entendu nous allons voter avec enthousiasme...et détermination.

Je vous remercie